

RECENSEMENT

L'INSEE vient de publier les chiffres de la nouvelle population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

Population municipale :	678
Population comptée à part*:	5
Population totale:	683

Sur la période 2013-2018 la population municipale a évolué de 5,06% en moyenne annuelle, ce qui nous place au premier rang des communes de plus de 500 habitants au niveau départemental.

*il s'agit de personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune

RECENSEMENT 2021

En raison de la crise sanitaire l'INSEE reporte le recensement de la population en 2022.

**Restez connectés avec la commune sur
www.pessat-villeneuve.fr, Facebook et Panneau Pocket**



SINON, FLASHEZ-NOUS !



Restez informés de l'actualité municipale
avec l'application gratuite « Panneau Pocket »
à télécharger sur votre téléphone ou tablette.

L'essentiel de l'actualité du dernier trimestre



**Toute l'Equipe Municipale
vous souhaite
une Bonne et Heureuse
Année 2021**



En encart nous vous offrons le calendrier de collecte 2021 du SBA



Vie Municipale

Conseil Municipal

Conseil municipal du 16 octobre 2020

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal: débat sur les orientations du PADD, projet d'aménagement et de développements durables.

Travaux: - agrandissement de la cantine scolaire et de la salle de motricité, demandes de subventions.

- aménagement des placettes lotissement de la Chapelière et du Menhir.

Conseil municipal du 11 décembre 2020

Eclairage public: expérimentation extinction (voir page suivante).

Vidéoprotection: suite aux incivilités récurrentes décision d'installer 4 caméras sur des sites publics sensibles (demande de subvention de l'Etat: DETR).

CCAS

Distribution des colis gourmands aux aînés de la commune le samedi 12 décembre



Eau potable et assainissement

Riom Limagne et Volcans: maintien de la surtaxe assainissement en 2021, comme en 2020, au niveau de 2019.

Syndicat eau potable (SIAEP): baisse de 10 centimes du coût de l'eau potable au m³.

Riom Limagne et Volcans

PLU: approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune le 8 décembre.



REDUCTION

ECLAIRAGE PUBLIC



Suite aux décisions de couvre-feu puis de confinement prises par le gouvernement, la question de la réduction de l'éclairage public se pose. Aussi, l'équipe municipale a décidé l'expérimentation d'une coupure de l'éclairage public de 22h à 6h, à compter de mi-janvier 2021*.

Menée jusqu'à début 2022, cette expérimentation et les avis/remarques formulés par les habitant(e)s serviront de base pour l'adoption d'une stratégie communale en matière d'éclairage public.

En effet, le Conseil Municipal sera saisi au printemps 2022 pour faire le bilan de ce test et pour se prononcer sur :

- ⇒ les investissements complémentaires à réaliser pour disposer d'équipements modernes et économes ;
- ⇒ le fonctionnement à adopter pour concilier les enjeux de sécurité, d'environnement et d'économie budgétaire, notamment avec la conjugaison entre abaissement d'intensité et une coupure nocturne, selon les heures et les lieux.

Cette expérimentation de limitation de l'éclairage public repose sur plusieurs objectifs :

1/ Réduire les effets négatifs sur l'environnement, particulièrement sur la biodiversité. En effet, la faune et la flore sont très impactées par l'éclairage public, lequel est une des causes de la diminution très inquiétante du nombre d'espèces vivantes sur les territoires éclairés.

2/ La baisse de consommation d'électricité, et donc d'énergie, fait partie des objectifs qui doivent permettre de lutter contre le dérèglement climatique.

3/ L'alternance jour nuit joue un rôle très important dans la santé, avec une grande influence sur notre cycle de sommeil.

4/ Réaliser des économies d'énergie contribuera à la maîtrise budgétaire. Toute économie réalisée nous permettra de conforter les services publics et contribuera ainsi au développement de projets nouveaux.

Ensemble, protégeons la nature, économisons l'énergie !

* cf. délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 et l'arrêté du Maire n°: 2020/51